



Question policiere, suite a flagrant délit

Par **sammos**, le **08/06/2008** à **22:21**

Bonjour,

Il y a quelques temps, je me suis fait capter avec pour une quantité de 20 euros de drogue douce sur moi, dans ma voiture.

La BAC m'a interrogé (sur place), emmené, fait un tour et libéré, apres avoir pris mes coordonnées.

Ensuite, sans aucun document officiel, ils m'ont dit de venir au comissariat avec les papiers en regles le lundi qui vient (ce que je vais bien sur faire) et de venir le 28juin au comissariat pour leur balancer le nom d'un dealer, et adresse...

Que faire?

Est ce que si je ne vais pas au second rendez vous du 28, je serais "dans la merde?" ou bien y aura - t il aucune poursuite judiciaires et c'est plutot de l'intimidation? (car lorsque j'etais dans leur voiture, il me disait qu'on etait en train d'aller chez moi pour faire une perquisition et tout fouiller, mais c'etait pas vrai...)

Depuis, ma vie a basculé, entre peur et anxiété.

J'ai lu partout que les poursuites judiciaires pour simple usage de drogue douce etaient rares, donc j'espere qu'ils m'ont relaché definitivement

MERCI (si une personne travaillant dans la justice, police, priere de poster pour m'eclaircir...)

Par **JamesEraser**, le **08/06/2008** à **23:28**

J'aimerais avoir des précisions sur les circonstances qui ont permis la découverte de la drogue.

PS : Il n'a pas de drogue douce ou dure mais de la drogue tout simplement

Cordialement

Par **sammos**, le **08/06/2008 à 23:42**

J'étais au téléphone, ils m'ont arrêté pour ça. Un des agents a regardé dans ma portière, et l'a vu... puis a pensé que je l'avais caché (elle était là toute la soirée)

J'ai donc du sortir, fouillé du véhicule, tout ça.

Par **JamesEraser**, le **09/06/2008 à 10:50**

[citation]Je devais venir le 28 juin au commissariat pour leur balancer le nom d'un dealer, et l'adresse.. Que faire? Est-ce que si je ne vais pas au second rendez-vous du 28, je serais "dans la merde"?[/citation]

Si une enquête est diligentée concernant votre détention et usage de stup, que vous êtes simplement convoqué, je vous invite à y aller. Car dans tous les cas, vous finirez par vous y retrouver si vous êtes défaillant à la relance. Une réquisition 78 pourra être demandée par le service d'enquête et dans ce cas de figure, la force publique pourra être employée pour vous faire comparaître devant l'OPJ.

Donc, autant faire profil bas et vous y rendre.

Selon vos précisions, le stup était visible donc : Flagrance.

C'est ce qui a permis la perquisition de votre véhicule sans assentiment (autorisation) puisque dans la flagrance elle est faite d'autorité.

Néanmoins : y avait-il un OPJ avec les baqueux ? A défaut, a-t-il été prévenu et s'est-il transporté sur les lieux ? Un PV de perquisition a-t-il été signé ? Avez-vous signé le carton de scellé de votre produit ?

Vous voyez, en l'absence de certains actes décrits ci-dessus, l'ensemble de la procédure risque d'être "bancal" !

Par ailleurs, si vous n'êtes coincé que pour la première fois, vous ne risquez pas grand chose.
cordialement

Par **sammos**, le **09/06/2008 à 13:10**

Merci de votre réponse.

En fait, RIEN ne m'a été remis. La BAC m'a tout simplement posé des questions, m'a fait un tour dans leur voiture (et disaient qu'on allait chez moi perquisitionner), personne n'est venu (OPJ), aucune amende (ni pour les stupéfiants, ni pour le téléphone). Aucun procès d'interpellation.

Seulement un rendez-vous, dit vite fait et oralement.

Je suis donc allé au commissariat aujourd'hui. Ils n'ont rien trouvé sur mon dossier... J'ai

présenté mon permis de conduire, ils ne savaient même pas pourquoi.

Donc il y a quand même obligation de me rendre au rendez-vous? Je suis dans le flou
Je le répète: rien n'a été fait, aucune signature, PV, rien. Je n'étais même pas au poste.

Je le redis, la seule raison pour laquelle je ne veux pas me rendre au rendez-vous est le fait de balancer cette personne qui m'a vendu le produit (que je connais un peu, et qui a des amis communs avec moi)

Par **JamesEraser**, le **09/06/2008 à 21:00**

Eh bien dans ce cas, s'il s'agit simplement de "cousinage". Il n'y a pas de procédure en cours.
Dans le cas contraire, je m'inquiète.

Avez-vous déclaré que vous connaissiez l'identité exacte de votre vendeur ?

Dans la négative, pourquoi l'impliquer ?

Cordialement

Par **sammos**, le **09/06/2008 à 21:09**

Qu'est-ce que le cousinage?

J'ai, sous la pression, donné un numéro et prénom...

Donc il est déjà à moitié dans le pétrin... mais c'est un très petit vendeur...

Par **sammos**, le **09/06/2008 à 21:10**

La principale question reste: qu'est-ce que je risque si j'en vais pas à ce rendez-vous bizarre

Par **JamesEraser**, le **09/06/2008 à 23:31**

Rien.

Vous serez relancé si il y a procédure en cours, ce qui est difficile à établir vu l'absence d'actes de procédure.

Cousinage : le service laisse le "cousin" tranquille en échange d'un renseignement qui tient la route. Un peu comme l'indic.

Cordialement

Par **sammos**, le **09/06/2008 à 23:43**

Merci!

En gros, ca veut dire que je suis a peu pres tranquiil?